



Projet et chantier venelle et sentier qui relie intra muros la partie sud à la partie nord du village 2004 – 2024.

Etape 1 : première réflexion sur un projet qui aura mis 20 ans à aboutir.

En 2001 la nouvelle municipalité fraîchement élue décide d'engager une réflexion sur le cheminement inter Urbain entre différents secteurs de la commune, lotissement, village, complexe sportif, salle socio culturelle, et groupe scolaire.

Cette réflexion a été motivée suite aux nombreux projets d'aménagement du cœur du centre urbain de la commune.

- Aménagement de la voirie de la traverse principale et des rues adjacentes, construction d'une bibliothèque, et réalisation d'un périscolaire.
- Rénovation de la mairie de style renaissance tardive construite au 17^e siècle, et des lieux de cultes, église catholique St Rémi construite entre 1819 et 1875 et l'église protestante bâtiment baroque du 18^e siècle construite sur les plans établies par l'architecte F-J-M Stengel.



Fig : 1. Cartographie du tracé de l'avant partiel du projet année 2000.

Etape 2 : 2020-2021 le murissement du projet.

Tous les projets d'aménagements communaux prévus ayant aboutis dans la deuxième quinzaine des années 2000, la commune avec l'aide d'un bureau d'étude se penche sur le projet d'aménagement piétonnier d'un ancien cheminement situé à l'arrière du noyau historique du village déjà existant mais partiellement abandonné appelé la Venelle de la Schiessmauer, et qui devra dans le futur relier les différents quartiers du village les uns aux autres. Les zones prédéfinies pour ce projet sont traversées par différents sentiers qui reliaient à l'origine l'arrière des jardins et les maisons entre eux. Au fil du temps elle est devenue en certains endroits une zone de bocages et de vergers abritant une faune et flore remarquable. Elle est aussi dans sa partie ouest une zone tampon verte entre l'ancien village et le nouveau lotissement.



Fig : 2. Vue de la zone des vergers et bocagère péri-village inclus dans le projet.

Après concertation et plusieurs sorties sur le terrain un tracé est défini qui débute par la rue des Romains au nord du village où il emprunte un sentier existant qui est parallèle aux bâtis de la rue du stade pour aboutir rue de Herbitzeim, (D919) où une traverse est prévue.

Il se poursuit sur un ancien sentier qui chemine à l'arrière des maisons qui bordent la rue de la mairie et qui relie le cœur historique du village au secteur sud de la commune pour déboucher sur la route de Sarre-Union, (D237). Le but étant de relier par ce cheminement piétonnier les différents quartiers entre eux ainsi que les lieux de vie scolaire, périscolaire, culturel et de culture telle la bibliothèque.

D'autre part la commune a décidé vu le tracé du projet et après concertation avec le bureau d'étude d'inclure dans ses travaux un volet, paysager, et patrimonial.



Fig : 3. Vue sur le tracé de l'ancien sentier à l'arrière de la rue de la mairie.



Fig : 4. Vue de l'ancien sentier et de son déboucher sur la route de Sarre-Union.

Sur ce sentier initial viens se greffer une venelle qui relie l'arrière de la rue de la mairie à la rue des Lilas au lotissement communal.



Fig : 5. Vue de la venelle qui relie le bas du village et la rue de la mairie à la rue des Lilas.

Étape 3 : Le début des travaux Juillet 2023.

Bénéficiant de subvention européenne et régional et de la région Grand Est à hauteur de 70% le marché concernant les travaux ayant été attribuer à l'entreprise EUROVIA les travaux de décaissement de certains secteurs du tracer ont débutés en juillet 2023.

Etape 4 : Photos des différentes phases du chantier entre l'été 2023 et le printemps 2024.



Fig : 6. Début du chantier en 2023 dans le secteur de la venelle à l'arrière de la rue de mairie



Fig : 7. Décaissement en février 2024 et mise en concassé du sentier secteur arrière rue du stade.



Fig : 8. Vue préparation du chantier et mise place des bordurettes sur le sentier à l'arrière de la rue du stade.



Fig : 9. Vue du sentier avec bordurettes posées sur le sentier à l'arrière de la rue de la mairie et de rue de Sarre-Union.



Fig : 10. Vue du sentier à l'arrière de la rue de la mairie le reliant à la rue de Herbitzeim. avant pose des enrobés.



Fig : 11. Vue du sentier à l'arrière du périscolaire qui relie les deux tronçons de la rue de la mairie et de la rue de Herbitzeim.



Fig : 12. La pose des enrobés au printemps 2024.



Fig : 13. Vue des sentiers avec enrobé secteur ouest et secteur nord du tracé.



Fig : 14. Printemps 2024 début des travaux sur le tracer qui relie le bas du village au lotissement du Hobberg.





Fig : 15. Vue de la mise en place des pas d'âne.

Etape : 15. Dans le projet de mise en valeur du cheminement piétonnier il est prévu dans les semaines à venir la mise en place de mobiliers urbains et d'une signalétique sous forme de panneaux pédagogique afin sensibiliser les usager des sentiers à la richesse de l'environnement naturaliste des paysages traversés et du patrimoine ancien bâtis visible depuis certains points culminant du sentier.



Fig : 16. Vue depuis le sentier du patrimoine bâtis.





Fig : 17. Vue des paysage que traverse les sentiers.

Paul Nüsslein : adjoint au maire.